

LA GAZETTE D'ANTUGNAC N° 13



Chers habitants d'Antugnac,

Chers amis,

L'année qui vient de s'achever a, comme beaucoup d'autres, été marquée par un contexte difficile. Les dérèglements climatiques ont une nouvelle fois frappé de nombreux territoires, parfois durement, avec des catastrophes naturelles qui nous rappellent combien nos équilibres sont fragiles. Les tensions économiques, l'augmentation du coût de la vie et les incertitudes qui pèsent sur les collectivités comme sur les ménages sont autant de préoccupations partagées.

Dans ce contexte, la solidarité, la proximité et l'engagement local prennent tout leur sens.

Avant toute chose, je souhaite que nous ayons une pensée respectueuse et émue pour les **sept personnes qui nous ont quittés cette année** (Alain LAJOUS, Guy GODIMIER, Yannick JOUANNE, Jean-Pierre MERTZ, Gérard MATHIA, Michel DUPONT, Michel ALEXIS). Elles faisaient partie de notre village, de son histoire, de ses familles. J'adresse, au nom du conseil municipal et de la commune, nos sincères condoléances à leurs proches et à leurs familles.

Malgré ce contexte général parfois pesant, Antugnac a continué d'avancer. Grâce à un travail collectif, à l'implication des élus, des agents communaux et au soutien de nos partenaires institutionnels, plusieurs projets importants ont pu voir le jour.

Parmi les réalisations de l'année écoulée, je souhaite rappeler les **travaux de goudronnage et l'éclairage public de la rue du château d'eau**, qui ont permis d'améliorer la sécurité et le confort de circulation dans notre commune. Le **porche du cimetière** a également fait l'objet de travaux, afin de préserver ce lieu de mémoire et de recueillement auquel nous sommes tous attachés.

L'**amélioration du réseau d'eau** a été une priorité, dans un contexte où la gestion de la ressource devient un enjeu majeur. Ces travaux étaient nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement et limiter les pertes. Dans cette continuité, la **construction du réservoir**, actuellement en cours, constitue un investissement essentiel pour l'avenir de la commune et pour répondre aux défis climatiques de demain.

Je tiens également à adresser des **remerciements chaleureux aux associations du village**, qui participent activement à la vie locale et au lien social. Le **comité des fêtes**, **Les Amis d'Antugnac** et l'**ACCA** jouent un rôle essentiel par leur dynamisme, leur engagement bénévole et les animations qu'ils proposent tout au long de l'année. Grâce à eux, notre commune reste vivante, accueillante et solidaire.

Ces projets et ces actions n'auraient pas pu être menés sans le **soutien financier de l'État et du Département**, que je souhaite remercier sincèrement.

Les aides et subventions accordées sont indispensables pour permettre aux petites communes comme la nôtre de réaliser des investissements structurants tout en préservant l'équilibre de nos finances.

Je souhaite également remercier tout particulièrement les **employés communaux**. Par leur travail quotidien, souvent discret mais toujours indispensable, ils contribuent au bon fonctionnement des services, à l'entretien de la commune et à la qualité du cadre de vie d'Antugnac. Leur professionnalisme et leur disponibilité méritent d'être salués.

Comme vous le savez nous rentrons dans une période électorale, il est important de préciser que le mode de scrutin a été modifié. Dorénavant le vote se fera uniquement par liste entière (pas de possibilité de panachage ni de rayer un nom sous peine que le bulletin soit nul), d'autre part, la parité est maintenant obligatoire.

L'année qui s'ouvre sera, elle aussi, faite de défis, mais également de projets et d'espoir. Ensemble, avec dialogue et engagement, nous continuerons à faire vivre Antugnac, à préserver son cadre de vie et à renforcer la solidarité qui fait la force de notre village.

Pour conclure, je vous adresse, au nom du conseil municipal, **mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de sérénité** pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte, à vous et à vos proches, confiance, stabilité et réussite dans vos projets.

Philippe Comte
Maire d'Antugnac

NOUVEAU RESERVOIR

Lancée en 2024, le projet de construction du nouveau réservoir se concrétise et est entré dans sa phase active.

Pour rappel, le projet poursuit deux finalités :

- une meilleure distribution de l'eau, afin d'alimenter en eau potable les hameaux de Croux, La Bordette et l'Aragnou, pour ne plus être dépendant de Bourrière ;
- le renforcement de la défense incendie.

Ce projet est composé de trois lots :

- Lot 1 : - Équipement électromécanique (pompes, vannes, traitement de l'eau, accélérateur de pression). L'accélérateur servira à augmenter la pression pour les quartiers Rue du Château d'eau, haut du chemin de Mournac, rue de Fontnoux partie haute.
- Lot 2 : - Réservoir de 120 M3 (réserve incendie et alimentation des hameaux)
- Lot 3 :- Pose d'une canalisation diamètre 140 sur une longueur de 1 500 m.
 - Pose d'un câble électrique sur une longueur de 1 000 m.
 - Ouverture, pose, sablage, remblaiement, compactage.

Ce troisième lot est réalisé en régie, ainsi que le raccordement des canalisations de la rue de Fontnoux au chemin de Mournac pour l'accélérateur.

L'appel d'offres des deux premiers lots s'est achevé le 09 septembre.

Le lot N° 1 a été attribué à l'entreprise Salles pour 147 947,94 €.

Le lot N°2 a été attribué l'entreprise Gils pour 157 182,00 €.

Les travaux en régie ont pu commencer dès cet automne, sous la conduite de Didier Sacco, adjoint aux travaux.

Sur un mois et demi, le terrassement de la plateforme du futur réservoir a été réalisé. Et près de 2 km de tuyaux de canalisations ont été posés :

- 1,350 km pour l'alimentation du réservoir
- 500 m en distribution.





A partir de la fin du mois de novembre, l'entreprise Gils a entrepris la construction du réservoir : la dalle et le coffrage des murs ont pu être achevés.

Il reste à réaliser les travaux d'étanchéité ainsi que la chambre des vannes et à poser la coupole qui couvrira le réservoir.



A partir de la fin janvier, l'entreprise Salles interviendra à son tour, afin de poser les pompes et finaliser les raccordements. Un bypass sera installé à la station de pompage.

Il reste environ 250 m de tuyaux à poser pour le raccordement de l'accélérateur au chemin de Mournac et rue de Fontnoux. L'accélérateur se trouvera rue du Château d'eau, dans l'ancien réservoir.

Enfin, l'électrification du réservoir est programmé

Les premiers tests sont prévus fin mars, pour une mise en service en juin.

AUTRES TRAVAUX

Porche du cimetière





LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

L'arrivée et l'implantation durable du moustique tigre (*Aedes albopictus*) dans de nombreuses régions, notamment en Europe et en Amérique du Nord, constituent un défi de santé publique et environnemental. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte se distingue par son agressivité envers l'homme (il pique principalement le jour), sa capacité à transmettre des virus tels que la dengue, le chikungunya ou Zika, et son extraordinaire faculté d'adaptation en milieu urbain. Contrairement à la plupart des moustiques, **le moustique tigre ne se déplace guère au-delà de 150 mètres de son lieu de naissance**. Cette caractéristique est fondamentale, car elle signifie que les gîtes larvaires se trouvent presque toujours dans notre environnement immédiat : nos jardins, nos terrasses, nos balcons. Ainsi, la lutte efficace repose sur une combinaison d'actions de prévention individuelles et de mesures de surveillance collectives.

La prévention : éliminer les lieux de ponte autour de chez soi

La lutte contre le moustique tigre repose avant tout sur la **prévention**. La stratégie la plus efficace et la plus écologique contre le moustique tigre consiste à le priver de ses sites de reproduction. La femelle pond ses œufs au bord de petites collections d'eau stagnante, même minimales. Une fois immergés, les œufs éclosent pour donner des larves, qui se transformeront en moustiques adultes en seulement une semaine.

ELECTIONS

Les élections municipales se dérouleront les dimanche 15 et 22 mars 2026.

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est aligné sur celui des communes de 1 000 habitants et plus. Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire proportionnel.

Dans toutes les communes, le mode de scrutin applicable sera donc un scrutin de liste à deux tours, sans panachage. Ainsi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'est plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms (dans ce cas, le bulletin sera déclaré nul), ni de modifier l'ordre de présentation des candidats lors du vote.

Les listes de candidats doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

Si une liste obtient la majorité absolue au premier tour, il lui est attribué un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir.

Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

COLIS DE NOEL

58 colis ont été distribués. Comme l'an dernier, nous avons sollicité Gamm Vert qui réalise ses colis essentiellement à partir de produits locaux.

DECES

Jean-Pierre MERTZ le 15 août

Gérard MATHIA le 27 août

Michel Dupont le 14 novembre

Michel ALEXIS le 16 décembre